

Orig + copie del. Compl
2000 + copie manuscrite 20-1-58

Département de la
Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

OBJET :

Séance du 9 Novembre 1957

Marché Darciessac

57112

L'an mil neuf cent cinquante sept le neuf Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 4 Novembre 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Castelnau, Seugnet, Reutin, Gaussel, Couzinet, Barrot, Counil, Guillaud, Domesq, Brotreau, Etcheber, Bourdeille, Marteau, Rochedereux, Chamboulan, Grussenmeyer, Papeau, Guichacua.

Arrivé en cours de séance : M. Pouget.

Représentés : M. Counil Edouard par M. Grussenmeyer
Melle Fouché par M. Rochedereux
M. Barrière par M. Brotreau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. 2 voix contre.

Le 6 Mai 1957, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un marché de 900.000 frs avec les établissements Darciessac à Terrasson (Dordogne) pour fournitures de mobilier scolaire et construction d'un stock. Les besoins à la rentrée ayant été très importants, une commande complémentaire a dû être faite. Afin d'en permettre le règlement, il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer un avenant de 350.000 frs.

Le Conseil Municipal

Vu le rapport présenté autorise M. le Maire à signer avec les Etablissements Darciessac à Terrasson (Dordogne) un avenant au marché de gré à gré, d'un montant de 350.000 frs

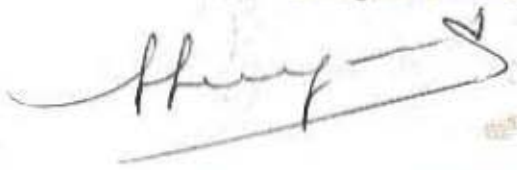
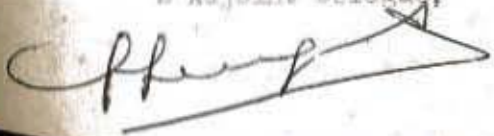
dit

que la dépense sera mandatée sur les crédits correspondants du budget 1957 (chap. XXI, art. 2)

approuvé à l'unanimité.

UN COPIE CONFORME
Royan, le 18 Janvier 1958
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



ACTE CIVIL
Copie n°/du 15 Janv. 1958
Le sous-préfet : Elisiole.

Département de la Charente-
Maritime

MOBILIER SCOLAIRE

ENTRE : M. Max BRUGNOT, Député Maire de Royan autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 Novembre 1957

ET : M. DARCISSAC, avenue de Grignon à Terrassen (Dordogne)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Monsieur DARCISSAC s'engage à livrer à la ville de Royan le matériel suivant nécessaire à l'équipement des écoles, franco de port et d'emballage.

40 tables individuelles hauteur 75, chêne à fr 3.875	frs	
	1 ^{ère} une	155.000
90 chaises de 45 sièges encadrées à 1.600	frs 1 ^{ère} une	144.000
20 fauteuils de maternelle de 30 à frs 1450	1 ^{ère} un	29.000
40 sièges grande taille à fr 350	1 ^{ère} un	14.000
20 sièges maternelle à fr 220	1 ^{ère} un	4.400

En conséquence le marché initial du 22 Juillet 1957 est porté à la somme de un million deux cent cinquante mille frs savoir :

Marché initial du 22.7.57	900.000 frs
présent avenant	350.000 frs
	<hr/>
	1.250.000 frs

ARTICLE 2 - Le montant du présent avenant est limité à la somme de trois cent cinquante mille francs (350.000)

ARTICLE 3 - M. Darcissac affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 9 de la loi du 14 Avril 1952.

ARTICLE 4 - Le présent avenant est exempt des formalités d'enregistrement en application du décret 94.1328 du 30 Décembre 1954 publié au J.O. du 1er Janvier 1955.

Royan, le 16 Novembre 1957

Le Fournisseur,

Signé : DARCISSAC

Le Député Maire
L'Adjoint Délégué

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 18 Janvier 1958
Fr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 15 Janv. 1958
Le Sous Préfet : Illisible.